

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1373

24 juin 2011

SOMMAIRE

Anemoi International Luxembourg S.à r.l.	65862	JS Holding AG	65887
Bâloise Fund Invest Advico	65878	Ka S.à r.l.	65902
BlueBay High Yield Investments (Luxem- bourg) S.à r.l.	65887	La Bergamote S.à r.l.	65870
Construction Certification S.A.	65873	La Rose de Chine S.A.	65886
Dafopin Five S.A.	65858	LBO Investments S.A.	65887
Eden Investments N°1 S.à r.l.	65859	Lorentz S.A.	65893
Eden Investments N°2 S.à r.l.	65859	LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l.	65888
Emil Antony S.à r.l.	65858	Luvanis S.A.	65858
Erdan Holding S.A.	65859	Markets Informations Virtual Exchange S.A.	65893
Eriem Luxembourg S.A.	65860	Marvillo S.à r.l.	65904
Erual S.à r.l.	65871	MCC Constructions S.A.	65871
Euro Asiabiotech	65860	MF Capital S.A.	65862
Euro Ethnic Foods	65872	Micro S.A.	65871
Europäische Finanzstruktur S.A.	65885	Montabor S.à r.l.	65904
Findim Group S.A.	65858	Nisida S.A.	65876
Fino S.à r.l.	65872	R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	65894
Furka S.A.	65875	SM Belleville S.A.	65878
Goodman Industrial Real Estate Germany II S.à r.l.	65876	Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A.	65893
Goodrich XCH Luxembourg B.V.	65876	SONAFI Spf S.A.	65859
Guizet Immobilière S.A.	65877	SPA Hotels & Investments S.A.	65872
Hannover Finance (Luxembourg) S.A. ...	65886	Turkish Pharma Lux S.à r.l.	65860
H Financial Group S.A.	65878	UBP Mena	65887
Hines International Fund Management Company S.à r.l.	65885	Vanorro S.A.	65873
H.N.L. S.à r.l.	65885	Vega 1971 S.à r.l.	65876
Icône S.à r.l.	65886	Wekim GmbH	65860
Jack S.à r.l.	65886		

Luanis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 144.993.

—
Extrait des résolutions prises par assemblée générale ordinaire de la Société en date du 5 avril 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 5 avril 2011 que FSG SA dont le siège social est situé 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, et enregistré au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.608, a été nommé commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2011.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011056848/15.

(110063556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Emil Antony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6689 Merttert, Z.I. Fausermillen.

R.C.S. Luxembourg B 133.779.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2011.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2011056225/12.

(110063433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Dafofin Five S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 77.982.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°544 du 29 juillet 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAFOFIN FIVE S.A.

Signature

Référence de publication: 2011056216/13.

(110063335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Findim Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 76.659.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°811 du 7 novembre 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINDIM GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2011056249/13.

(110062923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Eden Investments N°1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011056222/9.

(110063416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Eden Investments N°2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011056224/9.

(110063420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

SONAFI Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 29.901.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2011

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ayant pour représentant permanent Monsieur Gerard VAN HUNEN, résidant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011060958/23.

(110068183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Erdan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ERDAN HOLDING S.A.

N. VENTURINI / N. THIRION

Director / Director

Référence de publication: 2011056234/12.

(110063181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Eriem Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck I.
R.C.S. Luxembourg B 125.769.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011056235/9.

(110063464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Turkish Pharma Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 120.926.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1^{er} mars 2011

1. Le nombre des gérants est augmenté de 3 à 4.

2. M. Vincent COINTEPAS, administrateur de sociétés, né à Blois (France), le 16 juillet 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Turkish Pharma Lux S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011058458/16.

(110066006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Euro Asiabiotech, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 76.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour EURO ASIABIOTECH

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011056237/12.

(110063159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Wekim GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 160.298.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den elften April.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex WEBER, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen.

SIND ERSCIENEN:

1.- Frau Carmen KIMMLINGEN, Privatangestellte, geboren zu Trier (Deutschland) am 19. November 1962, wohnhaft in D-54329 Konz, am Gillenbusch, 40.

2.- Herr Norbert WELSCH, Bauingenieur, geboren zu Merzig (Deutschland) am 12. Januar 1961, wohnhaft in D-66679 Losheim am See, Bachemer Strasse, 45.

Die Erschienenen ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Die vorgenannten Komparenten gründen hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "WEKIM GmbH".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Wasserbillig.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Beschichtung von Böden und die Verlegung von Estrich.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaftern, an denen sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann desweiteren jede mobiliare und immobilare Tätigkeiten ausführen welche sich direkt oder indirekt an den Gesellschaftszweck anlehnt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500.-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125.-).

Art. 6. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter erfolgt durch privatschriftliche oder notarielle Urkunde.

Falls die Gesellschaft mehr als nur einen Gesellschafter hat, sind die Abtretungen von Gesellschaftsanteilen der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst dann rechtswirksam, wenn sie derselben gemäß Artikel 1690 des Code Civil zugestellt wurden, oder wenn sie von derselben in einer notariellen Urkunde angenommen wurden.

Art. 7. Der oder die Geschäftsführer werden von dem oder den Gesellschaftern für eine von diesen zu bestimmende Dauer ernannt.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und haben Befugnis, im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln. Ihre Befugnisse werden von der Gesellschafterversammlung festgelegt, welche die Geschäftsführer zu jedem Moment, mit oder ohne Grund entlassen kann.

Der oder die Geschäftsführer können auch verschiedene ihrer Befugnisse für die von ihnen zu bestimmende Zeit und unter den zu bestimmenden Bedingungen an einen von ihnen oder an eine Drittperson übertragen.

Art. 8. Die Beschlüsse der Gesellschaft sind erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind im letzteren Fall nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 9. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit der Gesellschafter.

Im Todesfalle der Gesellschafter wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Art. 11. Am Sitz der Gesellschaft werden die handelsüblichen Geschäftsbücher geführt.

Der Bilanzüberschuß stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung eines gesetzlichen Reservefonds zurückzulegen, bis dieser Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht der Gesellschaft zur Verfügung.

Art. 12. Es ist den Gesellschaftern sowie deren Erben und Gläubigern untersagt, die Gesellschaftsgüter pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 13. Im Falle der Geschäftsauflösung erfolgt die Liquidation durch die oder den Gesellschafter, im Falle von Uneinigkeit durch einem vom Richter zu bestimmenden Liquidator.

Art. 14. Für alle nicht in der Satzung vorgesehenen Fälle ist das Gesetz vom 10. August 1915 sowie dessen Abänderungsgesetze anwendbar.

Übergangsbestimmung

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.

Zeichnung und Einzahlung der Gesellschaftsanteile

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen die einhundert (100) Gesellschaftsanteile wie folgt zu zeichnen:

1) Frau Carmen KIMMLINGEN, vorgeannt, neunzig Anteile	90
2) Herr Norbert WELSCH, vorgeannt, zehn Anteile	10
Total: einhundert Anteile	100

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Geld eingezahlt, so daß ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500.-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterfertigten Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf ungefähr neuhundertfünfzig Euro (€ 950.-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Herr Norbert WELSCH, vorbenannt, wird zum technischen Geschäftsführer, auf eine unbestimmte Dauer, ernannt.
- 2) Frau Carmen KIMMLINGEN, vorbenannt, wird zur administrativen Geschäftsführerin, auf eine unbestimmte Dauer, ernannt.
- 3) Die Gesellschaft wird rechtmäßig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des technischen Geschäftsführers und der administrativen Geschäftsführerin.
- 4) Die Gesellschaft hat ihren Sitz in L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-Rue.

Der unterzeichnete Notar hat die Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass vor jeglicher kommerzieller Aktivität, die soeben gegründete Gesellschaft im Besitz einer gültigen und vorschriftsmäßigen Handlungsmächtigung zur Ausübung ihres Gesellschaftszweckes sein muss, was ausdrücklich durch die Erschienenen anerkannt wurde.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Niederkerschen in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben mit dem Notar.

Gezeichnet: KIMMLINGEN, WELSCH, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 13 avril 2011. Relation: CAP/2011/1371. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 15. April 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011056000/95.

(110061862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

MF Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 77.980.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°544 du 29 juillet 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MF CAPITAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2011056322/13.

(110063321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Anemol International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.055.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of March.

Before us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach.

THERE APPEARED:

Anemol International Limited, an Israeli company having its registered office at 35 Efal St. Petach Tikva, 49511 Israel, and registered with the Companies Register under the number 514586015.

Hereby represented by

- Mrs. Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, and

- Mr. Patrice YANDE, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

by virtue of a proxy established on March 29th, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person(s) appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "ANEMOI INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l."

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euros) represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares (parts sociales) of EUR 1 (one euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two members of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 3rd Friday of the month of May at 11.00 a.m..

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal Year - Annual Accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) setup in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of Articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2011.

Subscription

The Articles having thus been established, the party/parties appearing declares/declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
Anemoi International Limited, prenamed	12,500	EUR 12,500	100 %
TOTAL	12,500	EUR 12,500	100 %

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (€ 1,300.-).

Resolutions of the shareholder(s)

1. The Company will be administered by the following director(s) (gérants) for an undetermined period:
 - a. Jean LAMBERT, master in Economics, born on 2 May 1952 in Luxembourg, professionally living at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
 - b. Patrice YANDE, private employee, born on 30 June 1969 in Saint-Mard, Belgium, professionally living at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
 - c. Catherine PEUTEMAN, private employee, born on 01 December 1967 in Messancy, Belgium, professionally living at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and
 - d. Claudia HERBER, private employee, born on 6 September 1965 in Irmenach, Germany, living professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The registered office of the Company shall be established at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

A COMPARU:

Anemoi International Limited, une société de droit israélien, ayant son siège social à 35 Efal St. Petach Tikva, 49511 Israël, inscrite au Registre des Sociétés sous le numéro 514586015.

Ci-après représentée par:

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée, le 29 mars 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le(s) comparant(s) et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la

"Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «ANEMOI INTERNATIONAL LUXEMBOURG S. à r.l.».

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts Sociales.

6.1. Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux membres quelconques du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 3^{ème} vendredi du mois de mai, à 11.00 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie/les parties qui a/ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
Anemoi International Limited, préqualifiée	12.500	12.500 EUR	100%
TOTAL	12.500	12.500 EUR	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents EUR (12.500 Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents Euros (€ 1.300,-).

Résolution des/de (l')associé(s)

1. La Société est administrée par le(s) gérant(s) suivant(s) pour une période indéterminée:
 - a. Jean LAMBERT, maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
 - b. Patrice YANDE, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
 - c. Catherine PEUTEMAN, employée privée, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et
 - d. Claudia HERBER, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach, Allemagne, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. PEUTEMAN, P. YANDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 31 mars 2011. Relation: ECH/2011/524. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 7 avril 2011.

Référence de publication: 2011049156/424.

(110055143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

La Bergamote S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 2, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 159.766.

RECTIFICATIF

Dans l'acte notarié numéro 26.071/11 du 15 mars 2011, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011 (N° dépôt L110048456), constatant la constitution de la société anonyme «LA BERGAMOTE S.à.r.l.», avec siège sociale à L-2212 Luxembourg, 2, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 159.766,

et actée par nous, Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 novembre 2006, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 25 mars 2011, le code postal est erroné. Il y a lieu de lire «L-2212» au lieu de L-1116.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 avril 2011. Relation: LAC / 2011 / 16552. Reçu quatorze euros 14,00€

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Référence de publication: 2011059143/19.

(110066826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Erual S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 105, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 146.145.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011056236/9.

(110063452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

**MCC Constructions S.A., Société Anonyme,
(anc. Miscro S.A.).**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 67.276.

L'an deux mil onze, le douzième jour d'avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MISCRO S.A.», avec siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, RCS Luxembourg B numéro 67276, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ en date du 27 novembre 1999 publié au Mémorial C numéro 79 du 9 février 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexander Petrovich PONOMAREV, demeurant à Cherky Zefr Cayer Moscou, Fédération de Russie, qui occupe également la fonction de secrétaire.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Maître André HARPES, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées et validées par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Changement de la dénomination sociale.
- 2) Adaptation de l'article 3 des statuts suite à la conversion automatique de la devise du capital en Euro.
- 3) Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de voir la dénomination sociale changée en «MCC CONSTRUCTIONS S.A.».

Partant, l'article 1^{er} des statuts sociaux de la société prend à partir d'aujourd'hui la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme, pour une durée indéterminée, sous la dénomination de MCC CONSTRUCTIONS S.A. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

Deuxième résolution

Suite à la conversion automatique de la devise du capital en Euro, l'article 3 § 1 des statuts de la société a la teneur suivante:

« **Art. 3. § 1^{er}** . Le capital souscrit est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alexander Petrovich Ponomarev, André Harpes, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 avril 2011. LAC/2011/17686. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 avril 2011.

Référence de publication: 2011054811/55.

(110061991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Euro Ethnic Foods, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 134.157.

Le bilan abrégé au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011056238/10.

(110063398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Fino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011056251/11.

(110063374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

SPA Hotels & Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 109.183.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25.02.2010

Les actionnaires de la société SPA HOTELS & INVESTMENTS S.A. réunis le 25.02.2010 au siège social ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

2. L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

4. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne sont pas présents à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social au profit de qu'il appartiendra.

Fait à Luxembourg, le 25.02.2010.

Pour extrait conforme

Le liquidateur

Référence de publication: 2011060960/23.

(110068045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Construction Certification S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3290 Bettembourg, 5, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff.
R.C.S. Luxembourg B 145.805.

—
Extrait du Conseil d'Administration du 30 mars 2009

Monsieur Alex VICTOR, demeurant 5 rue Felsduerf L-3318 BERGEM, est nommé en qualité d'administrateur et Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Manfred THIELEN, demeurant 5 Am Schleitberg D-54298 IGEL, est nommé en qualité d'administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Pour Construction Certification S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E

SOCIETE ANONYME

Signatures

Référence de publication: 2011060501/17.

(110067316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Vanorro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5750 Frisange, 43A, rue de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 160.277.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le douze avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Mario Farenzena, entrepreneur, né le 27.07.1947 à Luxemburg, demeurant à 43A, rue de Mondorf, L-5750 Frisange,

2) Madame Evelyne Loose, employée privée, née le 23.08.1958 à Templeux-le-Guerard, France, demeurant à 43A, rue de Mondorf, L-5750 Frisange,

tous les deux ici représentés par Madame Danielle Kirsch, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé ci-annexées.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "VANORRO S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi à Frisange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles pour compte propre ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310.(trois cent dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Le premier administrateur-délégué pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le 3e mardi de mars à 18.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille douze.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

- | | |
|--|----|
| 1) Monsieur Mario FARENZENA, prénommé: Quatre-vingts actions | 80 |
| 2) Madame Evelyne LOOSE, prénommée: Vingt actions | 20 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000.- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.500.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Mario Farenzena, entrepreneur, né le 27.07.1947 à Luxembourg, demeurant à 43A, rue de Mondorf, L-5750 Frisange,
 - b) Madame Evelyne Loose, employée privée, née le 23.08.1958 à Templeux-le-Guerard, France, demeurant à 43A, rue de Mondorf, L-5750 Frisange,
 - c) Madame Vanessa Farenzena, employée privée, née le 12.08.1985 à Luxembourg, demeurant à 10, rue de Remich, L-5331 Oetrange
- 3) Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué:
Monsieur Mario Farenzena, prénommé.
- 4) Est appelée aux fonctions de commissaire:
Madame Danielle Kirsch, demeurant professionnellement à 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, née à Luxembourg, le 10 janvier 1969.
- 5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille seize.
- 6) Le siège social est fixé à 43A, rue de Mondorf, L-5750 Frisange

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. KIRSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 avril 2011. Relation: LAC/2011/17300. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054583/122.

(110061351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Furka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 34.909.

Le bilan au 31.12.2009 de la société FURKA S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011056254/12.

(110063531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Goodman Industrial Real Estate Germany II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 528.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.232.

Le bilan de la société au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Goodman Industrial Real Estate Germany II S.à r.l.

Référence de publication: 2011056255/12.

(110063434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Vega 1971 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.896.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 4 avril 2011

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant.

2. Mlle Karoline WILLOT, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 11 janvier 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29.4.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VEGA 1971 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011058480/16.

(110066267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Goodrich XCH Luxembourg B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 83.442.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056256/10.

(110063492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Nisida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.907.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le premier avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Céline BESSIN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de OCAMUT S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard Prince Henri, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 48.899, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 23 mars 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société NISIDA S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard Prince Henri, a été constituée suivant acte notarié en date 24 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 33 du 23 janvier 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 29 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1915 du 7 septembre 2007;

- que le capital social de la société NISIDIA S.A. s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que OCAMUT S.A., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société NISIDIA S.A.;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 8 mars 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 8 mars 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard Prince Henri.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement MILLE EUROS (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ladite comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BESSIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 avril 2011. Relation: LAC/2011/15394. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011054826/58.

(110061871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Guizet Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011056266/9.

(110063198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

H Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 111.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056267/10.

(110062937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Bâloise Fund Invest Advico, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 78.977.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2011

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Daniel Frank, né le 10 août 1967 à Luxembourg, demeurant à L-8357 Goebblange, 20, Domaine du beauregard, comme nouvel administrateur de la société pour une durée d'un an. Son mandat expirera donc à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011.

Les mandats de tous les administrateurs viennent à échéance. L'Assemblée décide de renouveler leurs mandats pour une durée de 1 an. Les mandats des administrateurs, à savoir Robert Antonietti, André Bredimus, et peter Christen, expirent donc à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, venant à échéance, pour la période expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011.

André BREDIMUS

Administrateur

Référence de publication: 2011063185/21.

(110069702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

SM Belleville S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 159.948.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty eighth day of March
Before Maître ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

CIPLET FINANCE SA., a limited company, established in Luxembourg, registered in the Trade Register of commerce under the number B 152 160

Here represented by Eddy DÔME, sole director, with professional residence at 48 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a "Societp Anonyme":

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a "Société Anonyme" under the name of "SM BELLEVILLE S.A.".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations. In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be 31,000 EUROS divided into 31 shares of 1,000 Euros each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder. The Company may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10th August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the Company may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the Corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 49 of the Law of 10th August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended. The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are reeligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone. Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 8. The Board of Directors or the Sole Director is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Art. 10. The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on first day of June at 11 o'clock and for the first time in the year 2012.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st 2012.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

CIPLET FINANCE SA.	31 shares
TOTAL	31 shares

All the shares have been fully paid up to ONE HUNDRED PER CENT (100%) by payment in cash, so that the amount of 31,000 EUROS is now available to the Corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand three hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at one (1) and the number of Statutory Auditor "Commissaire aux Comptes" at one (1).
2. The following is appointed director: Eddy DÔME. 43 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
3. Has been appointed Statutory Auditor "Commissaire aux comptes": Wadewood Investments Group Ltd, 7th street, Las Vegas, USA.
4. The directors' and Statutory Auditor "Commissaire aux comptes's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2016.
5. The registered office of the Corporation is established at 43 Boulevard Joseph II, 11840 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-huit mars,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

CIPLET FINANCE SA., une société de droit luxembourgeois, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152 160

ici représentée par son administrateur unique Eddy Dôme, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de "SM Belleville S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 31.000,-Euros divisé en 31 actions d'une valeur nominale de 1.000,- Euros.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 49 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des

actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier juin à 11.00 et pour la première fois en 2012.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2011.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

CIPLET FINANCE SA,	31 actions
TOTAL	31 actions

Toutes les actions ont été libérées à CENT POUR CENT (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 1.300,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
2. Est appelé aux fonctions d'administrateurs: Monsieur Eddy Dôme, prénommé.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: Wadewood Investments Group Ltd, 7th street, Las Vegas, USA.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.
5. Le siège social de la société est fixé au 43 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: E. DOME, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 30 mars 2011. Relation: LAC/2011/14590. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011046811/340.

(110052478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

H.N.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour H.N.L. S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011056269/11.

(110062990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Europäische Finanzstruktur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.975.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011064167/27.

(110072395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Hines International Fund Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2011056273/10.

(110063353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

La Rose de Chine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4451 Belvaux, 185, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.273.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 avril 2011

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation des fonctions de commissaire aux comptes de la société Fiduciaire CGS Sarl, ayant son siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 52338.

Résolution n° 2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions de commissaire aux comptes de Madame Nadine CARELLE, née le 26 mai 1967 à Dudelange et demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, pour une durée de six ans.

Esch-sur-Alzette, le 05 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

4, rue du Fossé

L-4123 Esch-sur-Alzette

Signature

Référence de publication: 2011063933/22.

(110070680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Hannover Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.692.

—
Jahresabschluss zum 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. April 2011.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2011056270/12.

(110063496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Icône S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1429 Luxembourg, 42, rue Tony Dutreux.

R.C.S. Luxembourg B 129.215.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056279/10.

(110063163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Jack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 145.201.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011056286/9.

(110063448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

JS Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 148.726.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2011.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2011056293/12.

(110063432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

LBO Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.
R.C.S. Luxembourg B 114.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Contern, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011056306/10.

(110063006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

UBP Mena, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 143.117.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2011

- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Mr Daniel Van Hove jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012, est approuvé.

- Le renouvellement du mandat de KPMG AUDIT Sarl, 31 Allée Scheffer, Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012, est approuvé.

A la date du 19 avril 2011, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

M. Jean-Baptiste Segard, Administrateur, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève

M. Pierre Berger, Administrateur, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève

Mr Daniel Van Hove, Administrateur, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire

Isabelle ASSERAY / Vérane Waltregny

Executive Director / Adjointe à la Direction

Référence de publication: 2011060968/23.

(110067005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 105.398.

Extract of sole shareholder resolutions passed 14 April 2011

First Resolution

The Sole Shareholder of the Company resolves:

- To appoint William Jones, born February 2011, 1963 in New York, United States of America, residing at 137 Avenue du Bois, L-1250 Luxembourg, manager of the Company, effective January 1, 2010 for an undetermined period.

- To appoint Jordan Kitson, born December 7, 1965 in Nazeing, United Kingdom, residing at The Manor House, Riverhead, Kent TN13 2AS, United Kingdom, manager of the Company, effective January 1, 2010 for an undetermined period.

Extrait des résolutions actionnaire unique adoptée le 14 avril 2011

Première résolution

L'Associé Unique de la Société décide:

- De nommer M. William Jones, né en Février 2063, 1963 à New York, États-Unis d'Amérique, résidant au 137, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg, gérant de la Société, à compter du 1^{er} Janvier 2010 pour une durée indéterminée.

- De nommer M. Jordan Kitson, né le 7 Décembre 1965 à Nazeing, Royaume-Uni, résidant au Le Manoir, Riverhead, Kent TN13 2AS, Royaume-Uni, gérant de la Société, à compter du 1^{er} Janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Pour copie conforme

Kavita Thomas

Référence de publication: 2011060989/23.

(110067455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 582.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.311.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Ms Julie Carbiener, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on March 28th, 2011; and

2) Tachikawa Akebonocho Holding, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY11111, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei, here represented by Ms Julie Carbiener, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Tokyo on March 28th, 2011 (the Shareholders).

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l." (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.311, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 22nd, 2008, published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Association N°2316 of September 23rd, 2008, that has been amended several times and for the last time by a deed of the same notary dated March 23rd, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Association.

The Shareholders state that the Company did not issue any bond capital.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that they may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

- Decision to amend article 2 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders resolve to amend article 2 of the articles of association of the Company, so that in its English version it shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The object and sole purpose of the Company is:

(a) (i) to acquire, own, manage, finance and dispose of equity interests in (1) Tachikawa Akebonocho Capital TMK, a Japan tokutei mokuteki kaisha (TMK), which may acquire real estate assets and beneficial interests in trusts holding real

estate assets in Japan (TMK and the assets owned by it are referred to as the Investment) and (2) Tachikawa Lease Management Co., Ltd., a Japan kabushiki kaisha (KK) (TMK and KK are collectively referred to herein as the Subsidiaries), and (ii) to enter into and comply with the agreements in relation to this share ownership and the assets to which it is a party. The Company will remain a single purpose entity at all times until the payment in full of (I) the Specified Bonds of TMK expected to be issued to Mitsubishi UFJ Lease & Finance Co., Ltd. (MULF) on or about 29 March 2011 (the Specified Bonds), and (II) the loan agreement expected to be entered into between TMK and The Chuo Mitsui Trust and Banking Co., Ltd (CMTB) (MULF and CMTB are collectively referred to herein as the Creditors) on or about 25 March 2011 (the Loan Agreement). The Company is restricted to the foregoing objects, and no other objects may be engaged in by the Company, but for the avoidance of doubt, the Company is permitted, in furtherance of the Investment, to do the following:

1. to exercise and enforce all rights and powers conferred by or incidental to the ownership of the equity interests in the Subsidiaries, including, without prejudice to the generality of the foregoing, all such powers of veto or control as may be conferred by virtue of the holding by the Company of such equity interests;

2. to enter into, execute and deliver, and to cause the Subsidiaries to enter into, execute and deliver all documents, instruments, agreements, certificates and mortgages evidencing, securing or relating to the Specified Bonds, the subscription agreement expected to be entered into between TMK and MULF on or about 25 March 2011, and the Loan Agreement (collectively, the Credit Documents); and

3. to carry on any other activities and do or perform any such acts, matters or things and enter into such other instruments or agreements in furtherance of, or related or incidental to, the foregoing objects, or which in the opinion of any manager of the Company or any attorney-in-fact of the Company be considered necessary or desirable for the purpose of compliance with any condition precedent or the coming into effect or otherwise giving effect to, consummating or completing or procuring the performance and completion of all or any of the transactions contemplated by or referred to in all of the Credit Documents, and to engage in any other activity permitted to companies under the laws of Luxembourg but only to the extent that such activity is necessary, expedient, incidental or conducive to the accomplishment of the foregoing object.

(b) Subject to section (c) of this Article 2, the Company shall have all powers necessary, convenient or incidental to accomplish its purposes set forth in section (a) of this Article 2.

(c) In order to remain at all times a single purpose entity until the payment in full of the indebtedness of TMK pursuant to the Credit Documents, the Company shall until the time of such repayment (except as otherwise permitted by the Credit Documents or consented to by the Creditors):

1. maintain books, records, accounts, financial statements, stationery, invoices and checks separate and apart from those of any other person;

2. not commingle its assets with those of any of its affiliates;

3. not engage in any business unrelated to its equity interests in the Subsidiaries;

4. not guarantee or become obligated for the debts of any other person or hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others, except (i) as contemplated by the specified share pledge agreement expected to be entered into between the Company, TMK and CMTB on or about 29 March 2011 or by the share pledge agreement expected to be entered into between the Company, KK and CMTB on or about 29 March 2011, or (ii) in connection with any indemnification of any Independent Manager and/or similar independent officer (or any entity which employs any such manager and/or officer) in the ordinary course of business;

5. not pledge its assets for the benefit of any other person other than CMTB;

6. conduct its business and hold its assets in its own name; not acquire the obligations or securities of its members or shareholders;

7. pay any liabilities out of its own funds;

8. maintain adequate capital in light of its contemplated business operations;

9. maintain an arm's-length relationship with any of its affiliates;

10. hold itself out as a person separate and apart from each other person;

11. exercise reasonable efforts to correct any misunderstanding actually known to it regarding its separate identity;

12. comply with all of the limitations on powers and separateness requirements which may be set forth in its organizational documents as of the date hereof;

13. observe all applicable company or corporate formalities in all material respects;

14. not own any assets other than the common shares and the preferred shares of TMK and the shares of KK and assets incidental thereto;

15. have no employees but maintain a sufficient number of agents in light of its contemplated business operations;

16. not redeem, cancel or otherwise extinguish the preferred share originally issued to Lone Star Capital Investments S.à.r.l. and transferred to Tachikawa Akebonocho Holding; and

17. not take or cause any Subsidiary to take any "Significant Action" without the consent of its Independent Manager (as defined in Article 12), unless otherwise required by Luxembourg or Japanese law, as applicable.

"Significant Action" means any of the following actions (except as otherwise permitted by the Credit Documents or consented to by the Creditors):

(a) filing or consenting to the filing of any bankruptcy or insolvency petition with respect to any Subsidiary or the Company under any bankruptcy law, dissolution or liquidation law or statute of any jurisdiction, whether now or hereafter in effect;

(b) making a settlement agreement with respect to or an assignment of all or substantially all of the assets of any Subsidiary or the Company for the benefit of creditors;

(c) applying for, consenting to, approving of or acquiescing in any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for any Subsidiary or the Company or for all or any substantial part of their assets;

(d) stipulating or consenting (to the extent permitted under applicable law) to an attachment, execution or other judicial seizure of (or a proceeding to attach, execute or seize) all or substantially all of the assets of any Subsidiary or the Company;

(e) admitting to a creditor its inability to pay its debts generally;

(f) approving a consolidation or merger of any Subsidiary or the Company with or into any other person, or a company division, share transfer, share exchange or any other corporate reorganization with respect to any Subsidiary or the Company;

(g) dissolving, reorganizing or liquidating any Subsidiary or the Company;

(h) selling all or substantially all of any Subsidiary's or the Company's assets, or acquiring all or substantially all of the assets or the business of any other person;

(i) incurring any indebtedness by any Subsidiary or the Company except as specifically permitted by the organizational documents of such Subsidiary (including, with respect to TMK, its asset liquidation plan) or the Company (it being understood that the Company may issue preferred equity certificates or similar instruments, which are not preferred shares, to its holder of ordinary shares in exchange for the funds received from its holder of ordinary shares to finance the Investment);

(j) approving a restructuring of the corporate organization for any Subsidiary or the Company;

(k) amending, revising, or otherwise modifying the articles of incorporation, memorandum of association, by-laws, or other constituting documents of any Subsidiary or the Company except (with respect to the Company only) in connection with a capital increase by issuing ordinary shares and (with respect to the Company and the TMK only) in connection with a capital decrease; provided, however, that for each of the Company and the TMK the aggregate amount of all permitted capital decreases shall not exceed ¥100,000,000 (or equivalent amount in foreign currency);

(l) amending, revising or otherwise modifying the asset liquidation plan of the TMK; or

(m) appointing or having a new director or manager of any Subsidiary or the Company who is not an Independent Manager."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil onze, le vingt-neuf mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay, ici représentée par Me Julie Carbiener, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 mars 2011; et

2) Tachikawa Akebonocho Holding, une société constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei, ici représentée par Me Julie Carbiener, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 28 mars 2011 (les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l." (la Société), société de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.311 ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte du notaire instrumentaire du 22 août 2008, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2316 du 23 septembre 2008, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte du même notaire en date du 23 mars 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la Société n'a émis aucun emprunt obligataire.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- Modification de l'article 2 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés décident de modifier l'article 2 des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 2.** La Société a pour unique objet:

(a) (i) d'acquérir, de détenir, de gérer, de financer et de céder des participations dans (1) Tachikawa Akebonocho Capital TMK, une société japonaise de type tokutei mokuteki kaisha (TMK), susceptible d'acquérir des biens immobiliers et des intérêts dans des trusts détenant des biens immobiliers au Japon et (TMK et les biens détenus par elle sont ci-après dénommées les Investissements) et (2) Tachikawa Lease Management Co., Ltd., une société japonaise de type kabushiki kaisha (KK) (TMK et KK sont ci-après reprises sous le terme collectif de Filiales) (ii) de conclure, en tant que partie contractante, les contrats relatifs à cette détention de parts et d'actifs, et de s'y conformer. La Société restera toujours une entité à objet unique, ce jusqu'au paiement total (I) des obligations spécifiées de TMK devant être émises à Mitsubishi UFJ Lease & Finance Co., Ltd. (MULF) le ou autour du 29 mars 2011 (les Obligations Spécifiées) et (II) du contrat de prêt devant être conclu entre TMK et The Chuo Mitsui Trust and Banking Co., Ltd (CMTB) (MULF et CMTB étant dénommés conjointement ci-après les Prêteurs) le ou autour du 25 mars 2011 (le Prêt). La Société est limitée à l'objet social énuméré ci-dessus et elle ne pourra s'engager dans aucun autre objet, sauf, pour éviter tout doute, en vue du développement de l'Investissement, la Société peut effectuer les opérations suivantes:

1. exercer et mettre en oeuvre tous les droits et pouvoirs conférés par la propriété des actions des Filiales, y compris, sans préjudice de la généralité de ce qui précède, tous les pouvoirs de veto ou de contrôle qui peuvent être conférés à la Société du fait de la détention de ces actions;

2. conclure, exécuter ou remplir ses engagements et faire en sorte que les Filiales concluent, exécutent ou remplissent leurs engagements sous tous documents, actes, contrats, certificats ou hypothèques prouvant, garantissant ou étant en relation avec les Obligations Spécifiées, étant entendu qu'il est prévu que le contrat de souscription y relatif soit conclu entre TMK et MULF le ou autour du 25 mars 2011, et le Prêt (repris sous le terme collectif de Documents de Prêt);

3. effectuer toute autre activité et faire ou effectuer tous actes, affaires ou choses et entrer dans tous instruments ou conventions pour développer les objets précités ou qui sont liés ou accessoires aux objets précités, ou qui sont, dans l'opinion d'un quelconque gérant de la Société ou d'un mandataire de la Société considérés comme nécessaires ou souhaitables pour la conformité avec toute condition suspensive ou pour l'entrée en vigueur ou pour autrement donner effet à, parfaire ou compléter ou causer l'exécution et l'achèvement de toutes ou de l'une des transactions envisagées par les Documents de Prêt ou auxquelles ils font référence et elle peut s'engager dans toute autre activité permise aux sociétés sous la loi luxembourgeoise, mais seulement dans la mesure où cette activité est nécessaire, opportune, attachée à ou favorable à l'accomplissement de l'objet précité.

(b) Dans les limites du point c) du présent Article 2., la Société a tous les pouvoirs nécessaires, opportuns ou accessoires à l'accomplissement des objectifs énoncés sous le point a) du présent Article 2.

(c) En vue de rester une société à objet social unique jusqu'au paiement total de tous les endettements de TMK conformément aux Documents de Prêt, la Société doit jusqu'au jour dudit remboursement (sauf cas expressément autorisé par les Documents de Prêt ou consenti par les Prêteurs):

1. maintenir des livres, des registres, des comptes, des états financiers, du papier à en-tête, des factures et des chèquiers séparés et distinctifs de ceux de toute autre personne;

2. ne pas mélanger ses avoirs à ceux de ses affiliés;

3. ne pas s'engager dans une quelconque activité qui ne soit pas liée à ses prises de participation dans les Filiales;

4. ne pas garantir ou être tenue des dettes de toute autre entité ou mettre à disposition son crédit pour satisfaire les obligations de tiers, à l'exception de (i) ce qui est statué par le contrat de nantissement spécifique de parts sociales, signé

le ou autour du 29 mars 2011 entre la Société, TMK et CMTB ou par le contrat de nantissement de parts sociales, signé le ou autour du 29 mars 2011 entre la Société, KK et CTMB, ou (ii) en relation avec toute indemnisation de tout Gérant Indépendant et /ou collaborateur indépendant similaire (ou toute entité qui emploie ledit gérant et/ou collaborateur) dans le cours normal de l'activité de la société;

5. ne pas gager ses avoirs au bénéfice de toute autre personne que les Prêteurs;
6. exercer son activité et détenir ses avoirs en son nom propre;
7. régler ses dettes à partir de ses fonds propres;
8. maintenir un capital social adéquat à la lumière des ses opérations envisagées;
9. maintenir des conditions de marché dans ses relations avec ses affiliés;
10. apparaître comme une personne séparée et distincte;
11. exercer des efforts raisonnables visant à corriger toute situation équivoque eu égard à son identité distincte;
12. se conformer à toutes limitations de pouvoirs et exigences d'individualité susceptibles d'être stipulés par ses statuts à partir de la date ci-dessus;
13. respecter les formalités matérielles applicables aux personnes morales et aux entreprises;
14. ne pas détenir d'avoirs autres que les parts sociales ordinaires et la part sociale préférentielle de TMK et les parts sociales de KK, et les avoirs y incidents;
15. ne pas avoir d'employés mais maintenir un nombre suffisant de représentants eu égard aux opérations envisagées;
16. ne pas rembourser, annuler ou éteindre la part sociale préférentielle, émise à l'origine à Lone Star Capital Investments S.à r.l. et transférée à Tachikawa Akebonocho Holding; et
17. ne pas prendre ou engendrer une quelconque des Filiales à prendre toute "Action Significative" sans le consentement préalable de son Gérant Indépendant (tel que défini à l'Article 12), à moins qu'autrement requis par les lois luxembourgeoises ou japonaises, selon ce qui est d'application.

Par "Action Significative", on entend toute action décrite ci-après (sauf cas expressément autorisé par les Documents de Prêt ou consenti par les Prêteurs):

- (a) le dépôt de bilan ou le consentement au dépôt de bilan ou tout autre procédure d'insolvabilité en relation avec l'une des Filiales ou avec la Société conformément aux lois applicables, de suite ou à une date ultérieure;
- (b) le consentement à un accord de compensation ou à une cession pour l'une des Filiales ou pour la Société concernant l'ensemble ou une partie substantielle des avoirs de l'une des Filiales ou de la Société au bénéfice des créanciers;
- (c) le consentement à, l'approbation ou l'acquiescement à tout recours, demande, procédure ou injonction, ou la demande de nomination d'un conservateur, curateur/administrateur, superviseur, inspecteur, dépositaire ou receveur pour l'une des Filiales ou pour la Société pour l'ensemble ou pour toute partie substantielle de leurs avoirs respectifs;
- (d) la stipulation ou le consentement (dans la mesure où autorisé par la loi) à une saisie-arrêt, une exécution forcée ou une saisie (ou à une procédure de saisie-arrêt, d'exécution forcée ou de saisie) portant sur la totalité ou une grande partie des avoirs de l'une des Filiales ou de la Société;
- (e) le fait d'avouer à un créancier son insolvabilité globale;
- (f) l'approbation de la consolidation ou de la fusion de l'une des Filiales ou de la Société avec toute autre entité, ou de la division, du transfert de parts sociales, de leur échange ou de toute autre réorganisation portant sur l'une des Filiales ou sur la Société;
- (g) le fait de liquider, de réorganiser ou dissoudre l'une des Filiales ou la Société;
- (h) le fait de céder tout ou une grande partie des avoirs de l'une des Filiales ou de la Société ou d'acquérir l'ensemble ou une grande partie des avoirs d'une autre partie ou cette autre partie;
- (i) l'endettement de l'une des Filiales ou de la Société, sauf ce qui est expressément autorisé par les documents sociaux d'une de ces Filiales (y compris, en ce qui concerne TMK, son plan de liquidation d'actif) ou de la Société (étant entendu que la Société peut émettre des preferred equity certificates ou des instruments similaires, qui ne sont pas des parts préférentielles, à ses associés, détenteurs de parts sociales ordinaires, en échange des fonds reçus de ceux-ci pour financer l'Investissement);
- (j) le fait de consentir à restructurer ou réorganiser l'une des Filiales ou la Société;
- (k) le fait d'amender, réviser ou encore modifier les statuts, documents statutaires, ou autres documents constitutifs de l'une quelconque des Filiales ou de la Société, sauf (en ce qui concerne la Société seulement) dans le cadre d'une augmentation de capital en émettant des parts ordinaires et (en ce qui concerne la Société et TMK seulement); dans le cadre d'une réduction de capital, dans la mesure où, tant pour la Société que pour TMK, le montant global de l'ensemble des réductions autorisées du capital ne dépassera pas ¥100.000.000 (ou l'équivalent de cette somme dans une autre devise);
- (l) le fait d'amender, réviser ou encore modifier le plan de liquidation des avoirs de TMK; et
- (m) le fait de nommer ou d'avoir un nouvel administrateur ou gérant qui ne serait pas Gérant Indépendant pour l'une des Filiales ou de la Société."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Carbiener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2011. LAC/2011/15424. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011049350/283.

(110054594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Lorentz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 71.179.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011056307/9.

(110063013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Markets Informations Virtual Exchange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 78.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011056311/9.

(110063192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, 4, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 80.712.

EXTRAIT

Il résulte du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la société pré-qualifiée du 11 février 2011 que les décisions suivantes ont été adoptées:

Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures a accepté la démission de Monsieur Frank Fred Reimen, administrateur et président sortant du Conseil d'Administration de lux-Airport avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Il s'ensuit que le Conseil d'Administration devra procéder et à la cooptation d'un nouvel administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant et à la désignation d'un nouveau président parmi ses membres en vertu des articles 8 et 9 des dispositions statutaires.

Les membres du Conseil d'Administration élisent à l'unanimité Mme Françoise Kuth, juriste au département des Travaux Publics au Ministère du Développement durable et des Infrastructures, demeurant 141, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg, comme nouvel administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste vacant

Les membres du Conseil d'Administration élisent à l'unanimité M. Tom Weisgerber comme président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011061077/23.

(110067588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.376.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of January.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, law notary, residing in Sanem.

There appeared:

1. Paine & Partners Capital Fund III, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Partnerships, Cayman, under registration number WK-17177,

hereto represented by Mr Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 10 January 2011.

2. Paine & Partners Capital Fund III Co-Investors, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Partnerships, Cayman, under registration number WK 17178,

hereto represented by Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 10 January 2011.

3. Tincum Capital Partners II L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 3124754,

hereto represented by Mr Gaetan Piedboeuf, previously named, by virtue of a proxy, given on 31 December 2010.

4. Tincum Capital Partners II Parallel Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 3124755,

hereto represented by Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 31 December 2010.

5. Tincum Capital Partners II Executive Fund LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 5778966,

hereto represented by Mr Gaetan Piedboeuf, previously named, by virtue of a proxy, given on 31 December 2010.

6. Tincum Capital Partners II Add-On Fund L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 7684004,

hereto represented by Mr Gaetan Piedboeuf, previously named, by virtue of a proxy, given on 31 December 2010.

7. Tincum Capital Partners II Parallel Add-On Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 7683999,

hereto represented by Mr Gaetan Piedboeuf, previously named, by virtue of a proxy, given on 31 December 2010.

8. Energy Special Situations Fund II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Delaware, 19808, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 6441144,

hereto represented by Mr Gaetan Piedboeuf, previously named, by virtue of a proxy, given on 18 November 2010.

9. ESS Participation Fund II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Delaware, 19808, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 6441131,

hereto represented by Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 18 November 2010.

10. Blue Sage/R3 Coinvestment Fund, LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 100692409,

hereto represented by Mr Gaetan Piedboeuf, previously named, by virtue of a proxy, given on 6 January 2011.

11. R3 Treatment Coinvestment Fund I, LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 8077888,

hereto represented by Mr Gaetan Piedboeuf, previously named, by virtue of a proxy, given on 10 January 2011.

12. R3 Treatment Coinvestment Fund II, LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 8077257,

hereto represented by Mr Gaetan Piedboeuf, previously named, by virtue of a proxy, given on 10 January 2011.

13. R3 Treatment Coinvestment Fund III, LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 8077865,

hereto represented by Mr Gaetan Piedboeuf, previously named, by virtue of a proxy, given on 10 January 2011.

14. R3 Treatment Coinvestment Fund IV, LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 8077927,

hereto represented by Mr Gaetan Piedboeuf, previously named, by virtue of a proxy, given on 10 January 2011.

15. Mr. Troy Thacker, having his professional address at Paine & Partners LLC, One Franklin Parkway, Building 910 Suite 120, San Mateo, CA 94403, USA,

hereto represented by Mr Gaetan Piedboeuf, previously named, by virtue of a proxy, given on 30 December 2010.

16. Mr. Manuel F. Gonzalez, having his professional address at US Liquids of Louisiana, 820 Gessner Road, Suite 1680, Houston TX 77024, USA,

hereto represented by Mr Gaetan Piedboeuf, previously named, by virtue of a proxy, given on 31 December 2010.

17. Mr. John Q. Barnidge, having his professional address at Controlled Recovery, Inc., 4507 West Carlsbad Highway, Hobbs, New Mexico 88241, USA,

hereto represented by Mr Gaetan Piedboeuf, previously named, by virtue of a proxy, given on 14 December 2010.

18. Mr. Gary Wallace, having his professional address at Controlled Recovery, Inc., 4507 West Carlsbad Highway, Hobbs, New Mexico 88241, USA,

hereto represented by Mr Gaetan Piedboeuf, previously named, by virtue of a proxy, given on 31 December 2010.

19. Mr. Wayne Crawley, having his professional address at US Liquids of Louisiana, 820 Gessner Road, Suite 1680, Houston TX 77024, USA,

hereto represented by Mr Gaetan Piedboeuf, previously named, by virtue of a proxy, given on 31 December 2010.

20. Mr. Irvin Kleespies, having his professional address at US Liquids of Louisiana, 820 Gessner Road, Suite 1680, Houston TX 77024, USA,

hereto represented by Mr Gaetan Piedboeuf, previously named, by virtue of a proxy, given on 13 December 2010.

The said proxies, initialed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of "R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 421F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 153.376, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 27 May 2010, published on 17 June 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1267. The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of notary Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 27 July 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company").

The appearing parties, representing the entire share capital, state that they have been informed of the agenda of the meeting and that the general meeting may be held without prior notice, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company up to sixty-four million six hundred fifty-eight thousand US Dollars (USD 64,658,000) through the issuance of twelve point eight (12.8) new class A shares, twelve point eight (12.8) new class B shares, twelve point eight (12.8) new class C shares, twelve point eight (12.8) new class D shares, twelve point

eight (12.8) new class E shares, twelve point eight (12.8) new class F shares, twelve point eight (12.8) new class G shares, twelve point eight (12.8) new class H shares, twelve point eight (12.8) new class I shares and twelve point eight (12.8) new class J shares, each having a par value of one thousand US Dollars (USD 1,000);

2. Approval and acceptance of the payment of the new shares of the Company through a contribution in cash;
3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

The appearing parties, representing the entire share capital, resolve the following:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current value of sixty-four million five hundred thirty thousand US Dollars (USD 64,530,000), represented by six thousand four hundred fifty-three (6,453) class A shares, six thousand four hundred fifty-three (6,453) class B shares, six thousand four hundred fifty-three (6,453) class C shares, six thousand four hundred fifty-three (6,453) class D shares, six thousand four hundred fifty-three (6,453) class E shares, six thousand four hundred fifty-three (6,453) class F shares, six thousand four hundred fifty-three (6,453) class G shares, six thousand four hundred fifty-three (6,453) class H shares, six thousand four hundred fifty-three (6,453) class I shares, and six thousand four hundred fifty-three (6,453) class J shares, all having a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000) each, up to sixty-four million six hundred fifty-eight thousand US Dollars (USD 64,658,000) through the issuance of twelve point eight (12.8) new class A shares, twelve point eight (12.8) new class B shares, twelve point eight (12.8) new class C shares, twelve point eight (12.8) new class D shares, twelve point eight (12.8) new class E shares, twelve point eight (12.8) new class F shares, twelve point eight (12.8) new class G shares, twelve point eight (12.8) new class H shares, twelve point eight (12.8) new class I shares and twelve point eight (12.8) new class J shares, each having a par value of one thousand US Dollars (USD 1,000).

All such one hundred twenty-eight (128) new shares have been subscribed at a total price of one hundred twenty-eight thousand US Dollars (USD 128,000) by:

- Mr. William Maak, having his professional address at R360 Environmental Solutions, Inc., 16945 Northchase Drive, Suite 2200, Houston, Texas 77060, USA, here represented by Mr Gaetan Piedboeuf, previously named, by virtue of a subscription form given under private seal, subscribed two point five (2.5) class A shares, two point five (2.5) class B shares, two point five (2.5) class C shares, two point five (2.5) class D shares, two point five (2.5) class E shares, two point five (2.5) class F shares, two point five (2.5) class G shares, two point five (2.5) class H shares, two point five (2.5) class I shares, and two point five (2.5) class J shares, each having a nominal value of one thousand US Dollar (USD 1,000);

- Mr. Troy Leboeuf, having his address at 110 E 44th Street, Cut Off, Louisiana 70345, USA, here represented by Mr Gaetan Piedboeuf, previously named, by virtue of a subscription form given under private seal, subscribed two (2) class A shares, two (2) class B shares, two (2) class C shares, two (2) class D shares, two (2) class E shares, two (2) class F shares, two (2) class G shares, two (2) class H shares, two (2) class I shares, and two (2) class J shares, each having a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000);

- Mr. Joe Rodriguez, having his professional address at R360 Environmental Solutions, Inc., 2854 CR 331, Floresville, Texas 78114, USA, here represented by Mr Gaetan Piedboeuf, previously named, by virtue of a subscription form given under private seal, subscribed zero point eight (0.8) class A shares, zero point eight (0.8) class B shares, zero point eight (0.8) class C shares, zero point eight (0.8) class D shares, zero point eight (0.8) class E shares, zero point eight (0.8) class F shares, zero point eight (0.8) class G shares, zero point eight (0.8) class H shares, zero point eight (0.8) class I shares, and zero point eight (0.8) class J shares, each having a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000);

- Mrs. Glenna Pierpont, having her address at 8323 Emerald Meadow Lane, Humble, Texas, 77396, USA, here represented by Mr Gaetan Piedboeuf, previously named, by virtue of a subscription form given under private seal, subscribed two point five (2.5) class A shares, two point five (2.5) class B shares, two point five (2.5) class C shares, two point five (2.5) class D shares, two point five (2.5) class E shares, two point five (2.5) class F shares, two point five (2.5) class G shares, two point five (2.5) class H shares, two point five (2.5) class I shares, and two point five (2.5) class J shares, each having a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000);

- Mr. Richard Carroll, having his address at 2014 Oak Bluff Drive, Arlington, Texas 76006, USA, here represented by Mr Gaetan Piedboeuf, previously named, by virtue of a subscription form given under private seal, subscribed two point five (2.5) class A shares, two point five (2.5) class B shares, two point five (2.5) class C shares, two point five (2.5) class D shares, two point five (2.5) class E shares, two point five (2.5) class F shares, two point five (2.5) class G shares, two point five (2.5) class H shares, two point five (2.5) class I shares, and two point five (2.5) class J shares, each having a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000);

- Mr. Kevin Matte, having his professional address at R360 Environmental Solutions, Inc., 11079 Triangle Shell Road, P.O. Box 1467, Jennings, Louisiana 70546, USA, here represented by Mr Gaetan Piedboeuf, previously named, by virtue of a subscription form given under private seal, subscribed two point five (2.5) class A shares, two point five (2.5) class B shares, two point five (2.5) class C shares, two point five (2.5) class D shares, two point five (2.5) class E shares, two point five (2.5) class F shares, two point five (2.5) class G shares, two point five (2.5) class H shares, two point five (2.5) class I shares, and two point five (2.5) class J shares, each having a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000).

The said subscription forms, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The one hundred twenty-eight (128) new shares subscribed at a total price of one hundred twenty-eight thousand US Dollars (USD 128,000) have been entirely allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

The meeting further approves and accepts the payment of the subscribed shares in cash, consisting of:

- Mr. William Maak, aforementioned, paid twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000) in cash in subscription for the twenty-five (25) shares;
- Mr. Troy Leboeuf, aforementioned, paid twenty thousand US Dollars (USD 20,000) in cash in subscription for the twenty (20) shares;
- Mr. Joe Rodriguez, aforementioned, paid eight thousand US Dollars (USD 8,000) in cash in subscription for the eight (8) shares;
- Mrs. Glenna Pierpont, aforementioned, paid twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000) in cash in subscription for the twenty-five (25) shares;
- Mr. Richard Carroll, aforementioned, paid twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000) in cash in subscription for the twenty-five (25) shares;
- Mr. Kevin Matte, aforementioned, paid twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000) in cash in subscription for the twenty-five (25) shares.

The shares so subscribed have been entirely paid up by the subscribers through a contribution in cash, so that the total amount of one hundred twenty-eight thousand US Dollars (USD 128,000) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, article 5.1 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at sixty-four million six hundred fifty-eight thousand US Dollars (USD 64,658,000), divided into

six thousand four hundred sixty-five point eight (6,465.8) class A shares,
six thousand four hundred sixty-five point eight (6,465.8) class B shares,
six thousand four hundred sixty-five point eight (6,465.8) class C shares,
six thousand four hundred sixty-five point eight (6,465.8) class D shares,
six thousand four hundred sixty-five point eight (6,465.8) class E shares,
six thousand four hundred sixty-five point eight (6,465.8) class F shares,
six thousand four hundred sixty-five point eight (6,465.8) class G shares,
six thousand four hundred sixty-five point eight (6,465.8) class H shares,
six thousand four hundred sixty-five point eight (6,465.8) class I shares, and
six thousand four hundred sixty-five point eight (6,465.8) class J shares,
each share with a nominal value of one thousand US Dollar (USD 1,000)."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed one thousand five hundred euro.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

Ont comparu:

1. Paine & Partners Capital Fund III, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois des Iles Caïman, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïman, immatriculée auprès du Registrar of Partnerships, Cayman sous le numéro WK-17177,

ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 10 janvier 2011.

2. Paine & Partners Capital Fund III Co-Investors, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Cayman Islands, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9002, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registrar of Partnerships, Cayman sous le numéro WK 17178,

ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 10 janvier 2011.

3. Tincum Capital Partners II, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 3124754,

ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 31 décembre 2010.

4. Tincum Capital Partners II Parallel Fund, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 3124755,

ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 31 décembre 2010.

5. Tincum Capital Partners II Executive Fund LLC, une société constituée et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5778966,

ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 31 décembre 2010.

6. Tincum Capital Partners II Add-On Fund, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 7684004,

ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 31 décembre 2010.

7. Tincum Capital Partners II Parallel Add-On Fund, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 7683999,

ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 31 décembre 2010.

8. Energy Special Situations Fund II, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Delaware, 19808, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 6441144,

ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 18 novembre 2010.

9. ESS Participation Fund II, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Delaware, 19808, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 6441131,

ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 18 novembre 2010.

10. Blue Sage/R3 Coinvestment Fund, LLC, une société constituée et existante sous les lois de Delaware, avec siège social à c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 100692409,

ici représentée par Monsieur Gaetan Piedboeuf, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 6 janvier 2011.

11. R3 Treatment Coinvestment Fund I, LLC, une société constituée et existante sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 8077888,

ici représentée par Monsieur Gaetan Piedboeuf, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 10 janvier 2011.

12. R3 Treatment Coinvestment Fund II, LLC, une société constituée et existante sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 8077257,

ici représentée par Monsieur Gaetan Piedboeuf, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 10 janvier 2011.

13. R3 Treatment Coinvestment Fund III, LLC, une société constituée et existante sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 8077865,

ici représentée par Monsieur Gaetan Piedboeuf, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 10 janvier 2011.

14. R3 Treatment Coinvestment Fund IV, LLC, une société constituée et existante sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 8077927,

ici représentée par Monsieur Gaetan Piedboeuf, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 10 janvier 2011.

15. Monsieur Troy Thacker, avec résidence auprès de Paine & Partners LLC, One Franklin Parkway, Building 910 Suite 120, San Mateo, CA 94403, USA,

ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 décembre 2010.

16. Monsieur Manuel F. Gonzalez, avec résidence auprès de US Liquids of Louisiana, 820 Gessner Road, Suite 1680, Houston TX 77024, USA,

ici représenté par Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 31 décembre 2010.

17. Monsieur John Q. Barnidge, avec résidence auprès de Controlled Recovery, Inc., 4507 West Carlsbad Highway, Hobbs, New Mexico 88241, USA,

ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 14 décembre 2010.

18. Monsieur Gary Wallace, avec résidence auprès de Controlled Recovery, Inc., 4507 West Carlsbad Highway, Hobbs, New Mexico 88241, USA,

ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 31 décembre 2010.

19. Monsieur Wayne Crawley, avec résidence auprès de US Liquids of Louisiana, 820 Gessner Road, Suite 1680, Houston TX 77024, USA,

ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 31 décembre 2010.

20. Monsieur Irvin Kleespies, avec résidence auprès de US Liquids of Louisiana, 820 Gessner Road, Suite 1680, Houston TX 77024, USA,

ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 13 décembre 2010.

Lesdites procurations, signées «ne varietur» par le représentant des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec l'acte aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 421F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 153.376, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 mai 2010, publié le 17 juin 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1267. Les statuts ont été changés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 juillet 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la «Société»).

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, déclarent avoir été informés de l'ordre de jour de l'assemblée et que l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société jusqu'à un montant de soixante-quatre millions six cent cinquante-huit mille dollars américains (USD 64.658.000) par l'émission de douze virgule huit (12,8) nouvelles parts sociales de classe A, douze virgule huit (12,8) nouvelles parts sociales de classe B, douze virgule huit (12,8) nouvelles parts sociales de classe C, douze virgule huit (12,8) nouvelles parts sociales de classe D, douze virgule huit (12,8) nouvelles parts sociales de classe E, douze virgule huit (12,8) nouvelles parts sociales de classe F, douze virgule huit (12,8) nouvelles parts sociales de classe G, douze virgule huit (12,8) nouvelles parts sociales de classe H, douze virgule huit (12,8) nouvelles parts sociales de classe I et douze virgule huit (12,8) nouvelles parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000) chacune;

2. Approbation et acceptation du paiement des parts sociales de la Société nouvellement émises par un apport en espèces;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de soixante-quatre millions cinq cent trente mille dollars américains (USD 64.530.000), représenté par six mille quatre cent cinquante-trois (6.453) parts sociales de classe A, six mille quatre cent cinquante-trois (6.453) parts sociales de classe B, six mille quatre cent cinquante-trois (6.453) parts sociales de classe C, six mille quatre cent cinquante-trois (6.453) parts sociales de classe D, six mille quatre cent cinquante-trois (6.453) parts sociales de classe E, six mille quatre cent cinquante-trois (6.453) parts sociales de classe F, six mille quatre cent cinquante-trois (6.453) parts sociales de classe G, six mille quatre cent cinquante-trois (6.453) parts sociales de classe H, six mille quatre cent cinquante-trois (6.453) parts sociales de classe I, et six mille quatre cent cinquante-trois (6.453) parts sociales de classe J, ayant une valeur de mille dollars américains (USD 1.000) chacune, jusqu'à soixante-quatre millions six cent cinquante-huit mille dollars américains (USD 64.658.000) par l'émission de douze virgule huit (12,8) nouvelles parts sociales de classe A, douze virgule huit (12,8) nouvelles parts sociales de classe B, douze virgule huit (12,8) nouvelles parts sociales de classe C, douze virgule huit (12,8) nouvelles parts sociales de classe D, douze virgule huit (12,8) nouvelles parts sociales de classe E, douze virgule huit (12,8) nouvelles parts sociales de classe F, douze virgule huit (12,8) nouvelles parts sociales de classe G, douze virgule huit (12,8) nouvelles parts sociales de classe H, douze virgule huit (12,8) nouvelles parts sociales de classe I et douze virgule huit (12,8) nouvelles parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000) chacune.

Les cent vingt-huit (128) nouvelles parts sociales ont été souscrites à un prix total de cent vingt-huit mille dollars américains (USD 128.000) par:

- Monsieur William Maak, avec résidence professionnelle à R360 Environmental Solutions, Inc., 16945 Northchase Drive, Suite 2200, Houston, Texas 77060, USA, ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, prénommé, en vertu d'un bulletin de souscription donné sous sein privé, a souscrit deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles de classe A, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe B, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe C, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe D, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe E, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe F, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe G, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe H, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe I, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles de classe J, ayant une valeur de mille dollars américains (USD 1.000) chacune;

- Monsieur Troy Leboeuf, résidant au 110 E 44th Street, Cut Off, Louisiana 70345, USA, ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, prénommé, en vertu d'un bulletin de souscription donné sous sein privé, a souscrit deux (2) parts sociales nouvelles de classe A, deux (2) parts sociales nouvelles, de classe B, deux (2) parts sociales nouvelles, de classe C, deux (2) parts sociales nouvelles, de classe D, deux (2) parts sociales nouvelles, de classe E, deux (2) parts sociales nouvelles, de classe F, deux (2) parts sociales nouvelles, de classe G, deux (2) parts sociales nouvelles, de classe H, deux (2) parts sociales nouvelles, de classe I, deux (2) parts sociales nouvelles de classe J, ayant une valeur de mille dollars américains (USD 1.000) chacune;

- Monsieur Joe Rodriguez, résidant professionnellement à R360 Environmental Solutions, Inc., 2854 CR 331, Floresville, Texas 78114, USA, ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, prénommé, en vertu d'un bulletin de souscription donné sous sein privé, a souscrit zéro virgule huit (0,8) parts sociales nouvelles de classe A, zéro virgule huit (0,8) parts sociales nouvelles, de classe B, zéro virgule huit (0,8) parts sociales nouvelles, de classe C, zéro virgule huit (0,8) parts sociales nouvelles, de classe D, zéro virgule huit (0,8) parts sociales nouvelles, de classe E, zéro virgule huit (0,8) parts sociales nouvelles, de classe F, zéro virgule huit (0,8) parts sociales nouvelles, de classe G, zéro virgule huit (0,8) parts sociales nouvelles, de classe H, zéro virgule huit (0,8) parts sociales nouvelles, de classe I, zéro virgule huit (0,8) parts sociales nouvelles de classe J, ayant une valeur de mille dollars américains (USD 1.000) chacune;

- Madame Glenna Pierpont, résidant au 8323 Emerald Meadow Lane, Humble, Texas, 77396, USA, ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, prénommé, en vertu d'un bulletin de souscription donné sous sein privé, a souscrit deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles de classe A, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe B, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe C, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe D, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe E, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe F, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe G, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe H, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe I, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles de classe J, ayant une valeur de mille dollars américains (USD 1.000) chacune;

- Monsieur Richard Carroll, résidant au 2014 Oak Bluff Drive, Arlington, Texas 76006, USA, ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, prénommée, en vertu d'un bulletin de souscription donné sous sein privé, a souscrit deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles de classe A, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe B, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe C, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe D, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe E, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe F, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe G, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe H, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe I, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles de classe J, ayant une valeur de mille dollars américains (USD 1.000) chacune;

- Monsieur Kevin Matte, résidant professionnellement à R360 Environmental Solutions, Inc., 11079 Triangle Shell Road, P.O. Box 1467, Jennings, Louisiana 70546, USA, ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, prénommé, en vertu d'un bulletin de souscription donné sous sein privé, a souscrit deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles de classe A, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe B, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe C, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe D, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe E, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe F, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe G, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe H, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles, de classe I, deux virgule cinq (2,5) parts sociales nouvelles de classe J, ayant une valeur de mille dollars américains (USD 1.000) chacune.

Les bulletins de souscription signés «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les cent vingt-huit (128) parts sociales ainsi souscrites à un prix total de cent vingt-huit mille dollars américains (USD 128.000) ont été intégralement allouées au capital social de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve et accepte la libération des actions souscrites par un apport en espèces, étant composé de:

- Monsieur William Maak, pré-mentionné, a payé vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000) pour une souscription à vingt-cinq (25) parts sociales;
- Monsieur Troy Leboeuf, pré-mentionné, a payé vingt mille dollars américains (USD 20.000) pour une souscription à vingt (20) parts sociales;
- Monsieur Joe Rodriguez, pré-mentionné, a payé huit mille dollars américains (USD 8.000) pour une souscription à huit (8) parts sociales;
- Madame Glenna Pierpont, pré-mentionné, a payé vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000) pour une souscription à vingt-cinq (25) parts sociales;
- Monsieur Richard Carroll, pré-mentionné, a payé vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000) pour une souscription à vingt-cinq (25) parts sociales;
- Monsieur Kevin Matte, pré-mentionné, a payé vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000) pour une souscription à vingt-cinq (25) parts sociales.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par les souscripteurs par un apport en numéraire, de sorte que le montant total de cent vingt-huit mille dollars américains (USD 128.000) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié pour avoir la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à soixante-quatre millions six cent cinquante-huit mille dollars américains (USD 64.658.000), divisé en:

six mille quatre cent soixante-cinq virgule huit (6.465,8) parts sociales de classe A,
six mille quatre cent soixante-cinq virgule huit (6.465,8) parts sociales de classe B,
six mille quatre cent soixante-cinq virgule huit (6.465,8) parts sociales de classe C,
six mille quatre cent soixante-cinq virgule huit (6.465,8) parts sociales de classe D,
six mille quatre cent soixante-cinq virgule huit (6.465,8) parts sociales de classe E,
six mille quatre cent soixante-cinq virgule huit (6.465,8) parts sociales de classe F,
six mille quatre cent soixante-cinq virgule huit (6.465,8) parts sociales de classe G,
six mille quatre cent soixante-cinq virgule huit (6.465,8) parts sociales de classe H,
six mille quatre cent soixante-cinq virgule huit (6.465,8) parts sociales de classe I, et
six mille quatre cent soixante-cinq virgule huit (6.465,8) parts sociales de classe J,
chaque part sociale ayant une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000).»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant, lesdites comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. PIEDBOEUF, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 janvier 2011. Relation: EAC/2011/1023. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011049037/454.

(110055165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Ka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 119, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.293.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze avril;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Claudio VERRECCHIA, employé privé, né à Luxembourg, le 26 février 1976, demeurant à L-8009 Strassen, 119, route d'Arlon.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Ka S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exercice de services informatiques.

En outre, la Société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Claudio VERRECCHIA, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifier que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-8009 Strassen, 119, route d'Arlon.
2. Monsieur Claudio VERRECCHIA, employé privé, né à Luxembourg, le 26 février 1976, demeurant à L-8009 Strassen, 119, route d'Arlon, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. VERRECCHIA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2011. LAC/2011/17545. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054762/119.

(110061600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Marvillo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 93.050.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011056312/11.

(110063436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Montabor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.036.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011056317/10.

(110063210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.
